

Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 26 mars 2015;
- ▶ Information sur le volet spécifique du contrat de site ;
- ▶ Conventions avec les lycées et collèges du territoire ;
- ▶ Statuts du LAMIH et du SCEVE ;
- ▶ Actions Sociales d'Initiative Universitaire ;
- ▶ Conditions d'occupation des logements et tarifications ;
- ▶ Calendrier de fermeture de l'UVHC 2015-2016 ;
- ▶ Approbation du coût du m² ;
- ▶ Convention de partenariat HESTIM / ENSIAME ;
- ▶ Subvention à la FAEIE ;
- ▶ Demande de financement du Hubhouse ;
- ▶ Subvention à l'association « RAMDAM » ;
- ▶ Subvention à l'association sportive ;
- ▶ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.

- Approbation du compte-rendu du CA du 26 mars 2015

M. le Président demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

M. V. Guidez, Agent comptable, mentionne deux inversions page deux : il convient d'écrire « .. la subvention pour charge de service public », puis « la variation du résultat de 2010 à 2014 ».

En l'absence d'autres remarques et prenant en compte cette demande de modification, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Information sur le volet spécifique du contrat de site

M. le Président présente la version quasi définitive du volet spécifique UVHC du contrat de site Lille Nord de France qui se décompose en trois parties : un volet rédactionnel avec des axes stratégiques (rationaliser l'offre de formation, valoriser la recherche dans sa spécificité et sa complémentarité avec le site, opérer des choix stratégiques soutenus par un pilotage renforcé) ; le récapitulatif des jalons de la trajectoire et les indicateurs et cibles de performance.

M. E. Winter demande si les jalons mentionnés signifient que le projet doit être mis en place ou qu'il est terminé.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, lui répond qu'en fonction des projets mentionnés, certains n'ont pas de fin (comme Arenberg Mine Créative). Le jalon permet au Ministère de nous évaluer et de faire un point d'étape sur l'avancement du projet.

M. P. Rutkowski demande si le CA va se prononcer sur les deux contrats (UVHC et ComUE).

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, lui répond que juridiquement, il n'y a qu'un seul contrat, le contrat de site Lille Nord de France.

M. A. Bruhier demande ce que devient la ComUE, comme ses statuts ont été refusés par le CNESER.

M. le Président lui rappelle que le CNESER n'émet qu'un avis. Le Ministère doit se prononcer sur la question.

M. M. Hernu, représentant M. le Recteur, confirme que le Ministère prendra sa décision et peut publier les statuts de la ComUE Lille Nord de France malgré l'avis défavorable du CNESER.

M. J-P. Rouzé revient sur l'axe 3 du volet spécifique : « opérer des choix stratégiques soutenus par un pilotage renforcé ». Cela fait le lien avec les chantiers présentés et votés lors du dernier CA.

M. le Président évoque ensuite le contrat de site qui comprend 3 parties: la stratégie de site, les leviers pour le déploiement de la stratégie de site, et les jalons (ex : le développement de l'ESPE, la formation tout au long de la vie, l'entrepreneuriat...).

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au point suivant à l'ordre du jour.

- Conventions avec les lycées et collèges du territoire

Mme S. Harmand, Vice-Présidente CA et COFVU, présente les 4 conventions qui rentrent dans le cadre du renforcement des liens « bac -3 / bac + 3 » de la loi ESR de 2013. Ces conventions ont été rédigées par les Vice-Présidents COFVU de la région puis soumises à M. le Recteur pour validation. Le but de ces conventions est de mieux cadrer les échanges entre les universités et les lycées dans lesquels il y a des formations post-bac (classes préparatoires aux grandes écoles -CPGE- ou BTS). Une autre convention cadre pour l'UVHC a été rédigée pour formaliser les échanges avec les collèges. Mme Harmand détaille les conventions article par article. Le point relatif aux frais d'inscriptions pose quelques difficultés. Les élèves en CPGE devront payer les frais d'inscription à l'université et bénéficier des mêmes

services que les autres étudiants. Cependant, certains lycées veulent bénéficier de la restitution d'une partie des frais. Elle demande si le Rectorat a un avis sur ce point précis.

M. M. Hernu, représentant M. le Recteur, lui répond qu'aucune position n'a été arrêtée sur ce sujet.

Mme S. Harmand souhaite qu'une position commune puisse être adoptée au niveau de la ComUE.

Mme C. Follet demande pour quelle rentrée universitaire est prévue la convention relative aux CPGE. En effet, à l'ISTV, une commission interne se réunit avant la fin de l'année universitaire précédente.

Mme S. Harmand lui répond qu'il ne faut rien changer pour le moment, mais elle informera les directeurs de composantes au fur et à mesure.

M. A. Bruhier demande si un lycée peut conventionner avec plusieurs universités et si c'est le cas, comment les frais pourront être restitués.

Mme S. Harmand lui répond par l'affirmative, mais c'est l'élève qui va choisir dans quelle université il va s'inscrire. Par exemple, le lycée Châtelet de Douai peut contracter avec l'UVHC pour les CPGE scientifiques et avec l'Université d'Artois pour d'autres.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Actions Sociales d'Initiative Universitaire

M. C. Garnier, Vice-Président délégué aux ressources humaines, rappelle que les ASIU (Actions Sociales d'Initiative Universitaire) sont développées depuis 4 ans à l'UVHC. L'évolution cette année se situe au niveau des conditions de ressources : ces prestations sont accessibles désormais pour les personnels dont le quotient familial est inférieur à 12 400€, alors qu'auparavant, c'était le montant de l'imposition (moins de 280€) qui était pris en compte. Cela ne devrait pas augmenter de manière significative le nombre de bénéficiaires. Pour l'année 2014, le montant des ASIU et des PIM (Prestations Interministérielles) s'élevait à 32 594€.

M. le Président le remercie.

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, précise que la prime à l'installation d'un personnel concerne la première affectation à l'UVHC. Il convient de modifier le document en ce sens.

M. le Président propose de passer au vote, incluant cette précision.

Vote : adoption à l'unanimité

- Conditions d'occupation des logements et tarifications

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, explique qu'il s'agit de mettre en conformité les conditions d'occupation des 10 logements de l'UVHC avec le décret N°2012-752 qui crée trois nouveaux types de conventions d'occupation : les nécessités absolues de service, les occupations précaires avec astreinte et les occupations précaires sans astreinte. Ce décret encadre les conditions d'attribution d'un logement pour nécessité de service : la mission principale de l'agent doit impliquer un logement. La nature des avantages dans ce cadre doit s'appliquer à la seule gratuité des loyers (les charges locatives restant à la charge de l'agent). Il précise enfin que les conventions d'occupation précaire sont signées pour un an et peuvent être remises en question chaque année : un abattement de 15% du loyer prend en compte cette précarité. L'application du Décret a été repoussée à plusieurs reprises mais est désormais fixée au 1^{er} septembre 2015.

M. le Président le remercie.

Mme C. Follet demande si les agents logeant à l'ISTV pourront y rester malgré leur départ à la retraite.

M. F. Vaganay lui répond par la négative : la convention d'occupation précaire ne peut être offerte qu'à un agent de l'établissement.

M. P. Rutkowski demande si le téléphone est inclus dans les charges.

M. F. Vaganay lui répond que les agents ne payent ni le téléphone ni la connexion internet en raison du réseau de l'UVHC, mais cela ne coûte rien de plus à l'UVHC.

M. A. Bruhier s'étonne du coût annuel mentionné par radiateur.

M. F. Vaganay lui répond que la répartition des charges prend également en compte la composition familiale du logement et l'indice de l'agent.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Statuts du LAMIH

M. L. Dubar, Directeur adjoint du LAMIH, évoque les deux tutelles du LAMIH, l'UVHC et le CNRS. Il détaille notamment la composition du Conseil du laboratoire, le statut du Directeur.

M. le Président précise que la Commission des Statuts a émis un avis favorable. Une question avait été posée sur la nomination, par le Directeur, de 8 membres du Conseil du laboratoire, mais cela correspond au fonctionnement du CNRS.

M. E. Markiewicz fait remarquer que la durée du mandat du Directeur devrait prochainement passer à 5 ans.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Statuts du SCEVE

Mme N. Caouder, administratrice provisoire du Service Commun pour les Etudes et la Vie Etudiante (SCEVE) présente les statuts du service commun qui ont reçu un avis favorable de la commission des statuts. Elle évoque les missions et fonctionnement du service, son organisation, la nomination du Directeur et ses attributions.

Mme N. Vauquier demande si l'organigramme va être présenté car cela avait été évoqué en commission des statuts.

Mme N. Caouder lui répond qu'il est encore en cours de finalisation.

Mme C. Follet demande si le service va être renforcé au niveau de l'insertion professionnelle et de la gestion des stages pour aider les étudiants, notamment en sciences à s'insérer professionnellement.

Mme N. Caouder lui répond que les cours ne peuvent pas être multipliés, mais un module transversal sur le projet professionnel et personnel existe.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Calendrier de fermeture de l'UVHC 2015-2016

M. C. Garnier, Vice-Président délégué aux ressources humaines, présente le calendrier de fermeture de l'établissement pour l'année universitaire 2015-2016, sachant que la principale évolution concerne la non fermeture pendant les vacances d'hiver et de printemps pour une meilleure prise en compte de l'activité de l'établissement.

Mme C. Follet demande s'il n'y a pas un risque que les composantes de formation ne prennent pas la même semaine de pause pédagogique (dans le cas d'enseignants donnant des cours dans plusieurs composantes).

Mme S. Harmand, Vice-Présidente CA et COFVU, précise que la seconde semaine des vacances d'hiver est commune pour les universités de la ComUE. Elle propose que le calendrier pédagogique qui sera présenté au COFVU du 11 juin 2015 prenne en compte la nécessité de prévoir une semaine commune à toutes les composantes de formation.

Mme N. Vauquier demande qui est concerné par la dérogation pour nécessité de service.

M. C. Garnier lui répond qu'il s'agit surtout des services généraux tels que l'agence comptable, ou la DSI.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, précise qu'il s'agit de mobiliser certains personnels, en fonction des charges particulières du service.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à la majorité des suffrages exprimés (4 abstentions).

- Approbation du coût du m²

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, explique que le coût du m² a baissé par rapport à l'an dernier en raison d'une diminution des charges, notamment du gaz. Il s'élève pour 2014 à 106,30€.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente CA et COFVU, demande si c'est le prix par m² en cas de location de salles.

M. J-P. Rouzé lui répond par la négative, car ce coût n'inclut pas les charges de personnels (sauf pour la maintenance des bâtiments).

Mme C. Follet évoque le cas de l'Université de Lille 2 qui loue les salles de la Faculté de médecine pour des congrès à 15 000€ ce qui permet de financer l'équipement en matériel adapté et les réparations en cas de besoin.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Subvention à la FAEIE

Mme M. Dubar, Directrice adjointe de l'ENSIAME, présente la demande de subvention de la Fédération des Associations Etudiantes des Ingénieurs de l'ENSIAME (FAEIE), d'un montant de 27 000€, qui concerne tous les clubs et associations de l'Ecole. Elle précise qu'une bonne part de cette subvention sert à prendre en charge les déplacements des élèves pour la promotion de l'ENSIAME au sein des lycées et des classes préparatoires.

M. A. Bruhier s'étonne qu'il soit mentionné dans le bilan de la FAEIE une participation aux Imprévus alors qu'à sa connaissance, cela n'a pas été le cas cette année. Il avait même été demandé l'exposition des voitures participant au 4L trophy.

Mme M. Dubar va se renseigner sur ce point précis. Elle rappelle toutefois que les élèves de l'Ecole participent activement aux foulées valenciennes, aux compétitions de voiles...

M. le Président intervient pour rappeler son attachement à la communication sur l'Université et non uniquement l'ENSIAME.

M. A. Bruhier ajoute que c'est le même problème pour l'IAE.

M. le Président précise que l'idée d'appartenir à un réseau ne doit pas faire oublier l'appartenance à son établissement d'origine. En l'absence d'autres remarques, il propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Subvention à l'association sportive

Mme B. Despicht, représentant l'association sportive de l'UVHC, présente la demande de subvention d'un montant de 20 000€ pour l'année universitaire 2015-2016. Elle rappelle que le but de l'association est de proposer la pratique de compétitions via la Fédération Française des Sports Universitaires (FFSU). L'association compte environ 200 licenciés pour environ 20 activités pratiquées, avec comme but d'amener les étudiants au plus haut niveau de compétition. Elle remercie Mme Caouder, Vice-Présidente déléguée à la réussite étudiante et à la vie étudiante, pour l'octroi d'un contrat étudiant pour développer la communication autour des actions de l'association : réseaux sociaux, challenges sportifs... Elle ajoute que sur les 20 000€ de subvention, environ la moitié sert à l'achat des licences auprès de la FFSU.

M. le Président demande si des sponsors ont été recherchés, comme cela avait évoqué l'an dernier.

Mme B. Despicht lui répond que les dirigeants de l'association font au mieux : des contacts ont été pris et cela devrait se concrétiser en septembre. Elle évoque également la possibilité d'une subvention par la mairie de Valenciennes.

M. A. Bruhier demande si l'association envisage d'avoir des équipements aux couleurs de l'UVHC. Il évoque le tournoi de football organisé à Mons pour lequel les étudiants avaient des maillots en mauvais état.

Mme B. Despicht lui répond que le logo de l'UVHC figure sur les maillots et vestes de survêtement achetés cette année.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, constate que le bilan financier est positif en 2015 et demande ce qui empêchait l'association d'acheter de nouveaux maillots de football. Les équipements contribuent à donner une bonne image de l'université. Il demande enfin quels objectifs de développement l'association se fixe (notamment en termes d'augmentation des licenciés).

Mme B. Despicht lui répond que bien évidemment l'ambition est de développer l'association. Toutefois, elle rappelle que l'augmentation du nombre de licenciés ou de disciplines pratiquées engendrent davantage de frais.

M. J-P. Rouzé rappelle également que le contrat étudiant est mis à disposition par l'établissement.

M. A. Bruhier demande s'il ne serait pas opportun de louer ou d'acheter un véhicule pour les déplacements en compétition.

M. V. Guidez, Agent Comptable, relate la mauvaise expérience d'un lycée en la matière et déconseille cette solution à l'association.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Demande de financement du Hubhouse

M. A. Kabila, Vice-Président délégué à la communication et aux relations extérieures, présente la demande de subvention régionale pour le fonctionnement du Hubhouse de l'UVHC.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Convention de partenariat HESTIM / ENSIAME

M. E. Winter présente la convention de partenariat de l'UVHC, agissant dans le cadre de l'ENSIAME, avec l'HESTIM.

Mme S. Harmand mentionne que cette convention est conclue pour une durée de cinq ans. Elle demande qui prendra en charge les frais administratifs, notamment si les effectifs augmentent.

M. E. Winter lui répond que les effectifs actuels s'élèvent à environ cinquante étudiants.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, demande selon quelles modalités l'indemnité complémentaire facturée à l'HESTIM a été calculée.

M. E. Winter lui répond que c'est le Directeur de l'ENSIAME qui calcule cette indemnité.

M. J-P. Rouzé souligne que le calcul du coût de revient mentionné dans l'article 8 de la convention n'a pas fait l'objet d'une étude par les services généraux. Il convient dans ce cas de la réexaminer pour l'année universitaire prochaine.

M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Subvention à l'association « RAMDAM »

M. K. Moisan, Président de l'association « Ramdam » revient sur les temps forts de l'année universitaire 2014-2015 avec notamment la journée de lancement de la web radio, matérialisée par 10h d'antenne non stop et un suivi sur les réseaux sociaux et une belle retombée médiatique. Il évoque la difficulté rencontrée pour trouver une fréquence FM disponible, en raison de la proximité avec la Belgique.

M. P. Rutkowski demande à quelle distance est émise cette radio.

M. K. Moisan lui répond que la difficulté réside dans le fait que l'antenne doit « tourner le dos » à la Belgique. Aussi, certaines zones ne sont pas couvertes.

Mme N. Caouder demande quelle pérennité cette radio étudiante pourra avoir en raison du « turn over » des étudiants.

- Questions diverses.

1. M. P. Rutkowski évoque le questionnaire de l'enquête sur la qualité de vie au travail que tous les personnels vont recevoir à leur domicile dans les prochains jours. Il rappelle la nécessité que le plus grand nombre de personnes réponde afin d'avoir une vision intéressante de la situation dans l'établissement.

M. C. Garnier, Vice-Président délégué aux ressources humaines, précise que l'UVHC n'a aucun moyen d'avoir accès aux informations retournées par les agents.

2. M. P. Rutkowski s'étonne qu'ait été mentionné sur la convocation pour ce CA que les documents envoyés sont confidentiels et réservés aux conseillers. Il demande si la même confidentialité s'applique aux autres conseils centraux.

M. le Président lui répond que les documents qui n'ont pas été soumis au vote du CA n'ont pas à être diffusés.

M. O. Birembaux ne voit pas le rapport entre le fait que les séances du CA ne sont pas publiques et la non diffusion des documents. Il souhaite qu'on lui donne les éléments juridiques qui affirment que cela est interdit.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, évoque des séances de CA il y a plusieurs années, pendant lesquelles les documents sensibles étaient distribués en séance et repris ensuite.

M. F. Jenot estime que les conseillers sont capables de discerner si tel ou tel document est sensible ou non. Il apprécie pouvoir discuter avec des collègues en amont du CA sur des documents tels que le Bilan social de l'établissement. Il souhaite que soit signalée la confidentialité d'un document.

M. P. Chabasse précise que rien n'oblige M. le Président à transmettre des documents aux membres du CA.

M. P. Rutkowski demande si c'est le cas des autres conseils centraux.

M. F. Vaganay lui répond que c'est effectivement la même problématique. Il ajoute que le plus gênant est de retrouver sur internet des débats avant que le CA n'ait délibéré sur le sujet.

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 18h00.

Etaient présents ou représentés :

Collège A

Mme Follet
MM. Ezzedine, Markiewicz, Ourak et Vranken.

Collège B

MM. Adam, Birembaux, Jenot, Rouzé et Winter

Collège BIATSS

Mme Vauquier
MM. Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

M. Bruhier

Collège des personnalités extérieures

Membres de droit MM. Hernu, Chabasse et Guidez

Membres invités Mmes Caouder, Hannedouze et Harmand
MM. Garnier, Kabila, Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir M. Cuminal à M. Ourak
M. Barbier à M. Markiewicz
Mme Sforzin à M. Birembaux

Fait à Valenciennes, le 15 juin 2015.

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK